



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES PARTIE VILLE		
N°	Nature de l'opération proposée	Bénéficiaire
2	Aire de stationnement	Commune
3	Équipement public en lien avec les stables municipaux	Commune
4	Prolongement de la rue Maréchal	Commune
5	Amorce de voirie rue René Schmitt - Emprise 5 mètres	Commune
6	Amorce de voirie rue Maréchal Joffre - Emprise 15 mètres	Commune
9	Prolongement de la rue des Saules vers l'Ouest Emprise 5 mètres	Commune
11	Amorce de liaison route de Colmar - Neugersdorf Emprise 8 mètres	Commune
13	Élargissement du Herengraben - Emprise 6 mètres	Commune
15	Amorce de voirie rue de l'Abbaye Stuphal - Emprise 8 mètres	Commune
16	Création d'un parking public	Commune
17	Amorce de voirie rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
18	Élargissement à 6 mètres de la rue du Maréchal	Commune
19	Élargissement à 7,50m de la rue Schweitzer - rue du Maréchal Joffre	Commune
20	Élargissement du chemin rural Ehrberg	Commune
21	Élargissement du chemin rural Aussenre Kleinfeldweg Emprise 10 mètres	Commune
22	Élargissement et aménagement de la RD 83	Collectivité européenne d'Alsace
23	Élargissement de la rue du Lieutenant Capelle	Commune

LIMITES	
	limite communale
	limite de zone ou de secteur
	alignement obligatoire
	marge de recul
EMPLACEMENTS RESERVES	
	numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE	
	numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale
PLANTATIONS ET ESPACES BOISES	
classées au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme	
	espaces boisés classés
	arbre remarquable
ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES	
au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme	
	bâtiment à protéger
	secteur de bosquets près vergers à protéger
	zone non aedificandi
	sens de faillage
	établissement agricole pour lequel une dérogation au principe de réciprocité est admise

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE					
Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernées	Programme
1	rue Sainte Colbe	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.18.116 à 118-78-115	UC	3890 m²	

